



**REMÉANDRATION
DE LA BROUFFE**

**GESTION DE LA CRASSULE
DES ÉTANGS**

**LE CUBE DE MORENCY :
UNE SOLUTION POUR
COHABITER AVEC LE CASTOR**

LA HAUTE-MEUSE...
transparente

EDITO

Lors de notre AG du 31 mars dernier, de nouveaux représentants ont été désignés pour plusieurs de nos 28 Communes partenaires, ainsi que pour la Province de Namur. Ce fut l'occasion de remercier Jean-Marc Van Espen qui présidait sa dernière AG et qui a œuvré de nombreuses années à la présidence du Contrat de rivière Haute-Meuse.

Son professionnalisme et sa passion pour la Meuse nous ont beaucoup apporté. Investi à la tête du Conseil d'administration et très à l'écoute, il a défendu l'outil Contrat de rivière auquel il a accordé une attention toute particulière pendant près de 20 ans.

Merci Jean-Marc pour votre investissement et bonne continuation.

Frédéric Mouchet,
Coordinateur du CRHM

MERCI!



GESTION DES COURS D'EAU

COMITÉ TECHNIQUE PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (CTSBH) MEUSE AMONT ET OISE

Début juin, nous organisons un Comité technique réunissant les gestionnaires de cours d'eau du sous-bassin (SPW, Province de Namur, Communes) ainsi que des membres du DNF (agents Natura 2000, Service de la pêche).

Au programme, différentes présentations du SPW Direction des Cours d'Eau non navigables (DCENN) :

- Des informations sur l'outil P.A.R.I.S. (Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée).
- Un résumé des nouvelles dispositions réglementaires sur les cours d'eau non navigables par un juriste
- Le partage d'exemples inspirants (reméandration de la Brouffe)

Mais aussi trois ateliers thématiques de travail animés par le Contrat de rivière Haute-Meuse sur :

- La gestion sectorisée de la ripisylve (la végétation de bord de cours d'eau)
- Le curage raisonné des cours d'eau
- La cohabitation avec le castor

Différentes thématiques abordées lors de cette réunion sont évoquées dans ce bulletin d'information.

Cette réunion de travail entrait dans le cadre de la convention «culture du risque d'inondation» qui lie les 14 Contrats de rivière au SPW-Direction des Cours d'Eau non navigables.



Des ateliers thématiques ont été organisés pour faciliter l'échange entre gestionnaires de cours d'eau. Par exemple, pour l'atelier ripisylve, l'objectif était de rappeler les bonnes pratiques et de discuter des forces et des freins pour mettre en place une gestion différenciée de la ripisylve et des embâcles d'un secteur P.A.R.I.S. à l'autre.

LES P.A.R.I.S. : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

UN NOUVEAU CADRE JURIDIQUE

Pour rappel, un nouveau cadre juridique a été établi en décembre 2018, avec abrogation de la loi sur les cours d'eau non navigables de 1967 et entrée en vigueur de nouvelles dispositions décrétales dans le Code de l'Eau ;

En décembre 2024, est ensuite entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires dans le Code de l'Eau. Parmi les axes principaux, on retrouve :

- Le maintien des 3 catégories de Cours d'eau non navigables et de leurs gestionnaires respectifs :

- 1^{ère} catégorie : SPW-Direction des Cours d'eau non navigables
- 2^{ème} catégorie : Provinces
- 3^{ème} catégorie : Communes

- Une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau
- Une gestion sectorisée et coordonnée, via les P.A.R.I.S.

LES P.A.R.I.S., C'EST QUOI ?

Depuis quelques années, les cours d'eau sont gérés sur base des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.). Ils ont désormais une base légale via les articles D.33/3 à D.33/6 du Code de l'eau.

Concrètement, les cours d'eau sont divisés en secteurs de gestion de quelques kilomètres de long selon leurs caractéristiques physiques (territoires écologiques, largeur du lit majeur) et l'occupation du sol en lit majeur (secteurs forestier, agricole ou urbanisés).

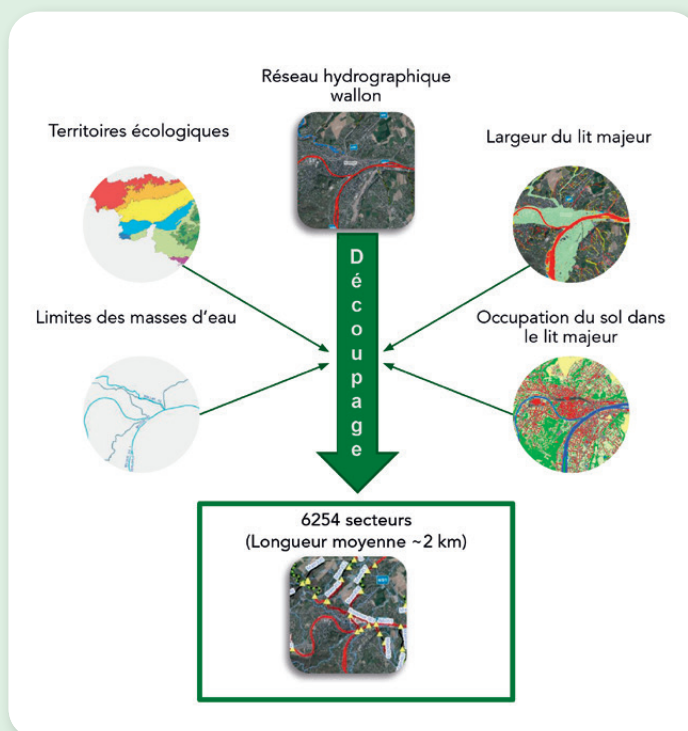
Chaque secteur se voit attribuer un ou plusieurs enjeux prioritaires, des objectifs de gestion et un plan d'intervention en 6 ans.

Les P.A.R.I.S. ont pour objectifs de tendre vers une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau, qui concilie les 4 fonctions des cours d'eau : hydraulique, écologique, socio-économique et socio-culturelle.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision et à la planification de la gestion des cours d'eau. Pour chacun de ces secteurs, il est demandé au gestionnaire régional, provincial ou communal du cours d'eau de :

- Définir des enjeux, leur portée et leur priorité
- Fixer les objectifs de gestion
- Planifier et suivre les projets de travaux

Une plateforme informatique a aussi été créée par le SPW pour l'élaboration, l'encodage et le suivi des P.A.R.I.S.



Les P.A.R.I.S. s'appuient sur la notion de secteur. Un secteur est une portion de cours d'eau physiquement homogène. La sectorisation a été réalisée par l'ULG – Gembloux Agro Bio Tech

PROJET DE REMÉANDRATION DE LA BROUFFE : UNE RIVIÈRE EN RENOUVEAU

CONTEXTE

La Brouffe est un cours d'eau de première catégorie. Elle prend sa source dans le bois de Cerfontaine et s'écoule jusqu'à Mariembourg en province de Namur. Il s'agit d'un affluent de l'Eau Blanche.

Il y a 60 ans, elle a fait l'objet d'une rectification de son linéaire : de nombreux méandres ont été supprimés, afin de faciliter l'écoulement vers l'aval et l'exploitation des terres avoisinantes. Depuis, la vision de la gestion des cours d'eau a évolué : elle est devenue plus intégrée et équilibrée, et cherche à concilier enjeux hydrauliques, écologiques, économiques et socio-culturels. C'est ainsi qu'un projet de reméandration de ce cours d'eau a vu le jour, financé par des subsides européens dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie.

Ce projet est porté et réalisé par le district de Namur de la Direction des Cours d'Eau non navigable du SPW ARNE. Il s'inscrit dans la continuité d'un projet initié dans les années 2010, le projet Walphy, projet-pilote en matière de réhabilitation hydromorphologique de cours d'eau. A l'époque, ce projet s'est accompagné d'un large suivi scientifique destiné à évaluer les effets positifs des travaux sur la faune et la flore aquatique.

L'objectif de ce projet est notamment de répondre aux obligations européennes, dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, qui impose aux Etats membres d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau de surface. Une des composantes pour atteindre ce bon état est la qualité hydromorphologique du cours d'eau, c'est-à-dire sa qualité physique dont on retrouve les aspects de continuité longitudinale du cours d'eau mais aussi la continuité latérale.

TRAVAUX MENÉS

Les travaux sur la Brouffe s'inscrivent sur un linéaire de cours d'eau d'environ 1600 m.

La reméandration consiste à replacer le cours d'eau dans son ancien lit tel qu'il apparaissait à l'Atlas des Cours d'eau du 22/12/1960 et tel qu'on le retrouve encore aujourd'hui sur les plans cadastraux.

De ce fait, la longueur totale du cours d'eau est augmentée de plus de 130 m et la pente est également légèrement réduite, favorisant ainsi les débordements en amont du village dans des zones sans enjeu. Les profils de cours d'eau sont diversifiés et différents habitats pour la faune et la flore aquatique sont créés. La reméandration est réalisée dans la partie située en amont de la voie de chemin de fer.

A l'aval du secteur reméandré commence un secteur fortement artificialisé dans lequel les travaux de renaturation consistent à remplacer le fond et les berges en béton par un lit fait d'enrochements et graviers fins, et des berges naturelles protégées par des épis et des nattes de coco plantées de boutures de saule.

Une grande partie du lit rectifié de la Brouffe a été remblayée sur des hauteurs variables permettant une diversification des milieux tout en gardant la majorité des arbres. On y retrouve des annexes hydrauliques, des mares, des mégaphorbiaies, des prairies marécageuses et des friches. Les morceaux de prairies généralement humides comprises entre le lit remblayé et le nouveau lit deviennent des petites enclaves d'espace naturel.

Les travaux ont débuté en septembre 2024 et se sont terminés à la mi-juin 2025. Ils ont été financés par le Plan de Relance de la Wallonie pour un budget de l'ordre de 350.000 €. Une deuxième phase de travaux située à l'aval du secteur restauré devrait débuter en fin d'année 2025 ou début d'année 2026.

Benjamin Englebert et Bernard De le Court
(SPW-DCENN-District de Namur)



UNE PREMIÈRE EN WALLONIE : UN CHANTIER PILOTE D'ÉRADICATION DE LA CRASSULE DES ÉTANGS

Depuis quelques années, une plante extrêmement envahissante : la Crassule de Helm, aussi appelée la Crassule des étangs, commence sournoisement à faire son apparition dans le sud du pays. L'année passée, 16 points ont été recensés à l'échelle d'étangs de la zone d'action du Contrat de rivière Haute-Meuse.

UNE PLANTE AQUATIQUE TRÈS ENVAHISSANTE ET TRÈS DIFFICILE À GÉRER

Originaire de Nouvelle Zélande et d'Australie, elle a été commercialisée comme plante aquatique d'ornement. Elle ne paraît pas bien méchante avec sa taille minuscule et ses jolis tapis verdoyants, tellement accueillants pour les canards et les oiseaux d'eau, mais c'est sans compter sur son extraordinaire pouvoir de dissémination et de colonisation. En effet, un morceau de 5mm suffit à recréer un nouvel individu ! Et une fois implantée, la Crassule ne s'arrête pas, elle colonise tout l'espace disponible. Vous pouvez dire adieu à votre mare, ou à votre étang, elle est même capable de sortir de l'eau. A ce jour on dénombre 4 formes d'une même variété de Crassule qui évolue et s'adapte en fonction du biotope. Cela va sans dire que la biodiversité de l'écosystème local s'en trouve fortement impactée !

Par ailleurs cette plante exotique envahissante est extrêmement difficile à gérer. Aux Pays-Bas, des chantiers de plusieurs millions d'euros ont été réalisés pour tenter de l'éradiquer, mais les résultats sont décevants, et malgré l'argent et les moyens investis, il y a eu très peu de réussites.



GESTION PILOTE À RIÈZES (CHIMAY) EN AMONT DE L'EAU NOIRE

Le 28 mai dernier, malgré sa réputation de plante difficile à éradiquer, nous avons malgré tout décidé de tenter une gestion, en amont de l'Eau Noire non loin du village de Rièzes (Ville de Chimay), là où nous l'avons détectée sur un petit étang. En effet, nous n'en avons pas encore trouvé sur le reste du bassin de l'Eau Noire. Nous allons donc tenter l'impossible à cet endroit afin d'éviter une dissémination de la plante en aval. Notons que des collègues des Contrats de rivière Lesse, Amblève, Vesdre, Sambre, Meuse aval, Ourthe, Haine, Senne et Dyle-Gette ont répondu à notre appel et sont venus nous aider. Merci à eux pour ce coup de main rendu possible grâce à la convention « espèces exotiques envahissantes » (EEE) qui lie les 14 Contrats de rivière au SPW.

POMPAGE DE L'EAU

La première étape fut le pompage de l'étang. En effet, il était nécessaire de diminuer le niveau d'eau pour pouvoir y travailler et poser les bâches. Nous avons utilisé une pompe thermique ainsi qu'un système de filtration assez élaboré pour éviter de rejeter des fragments de plantes dans la rivière. Nous avons commencé le pompage la veille pour que le niveau soit acceptable le lendemain dès l'arrivée de l'équipe.

BÂCHAGE DES BERGES

Ensuite, après avoir coupé la végétation, nous avons posé plusieurs types de bâches sur toute la circonférence de l'étang afin de tester leur efficacité, le but étant bien entendu de priver la plante de lumière et tenter de la faire mourir. Les bâches ont été solidement fixées à l'aide d'attaches métalliques et lestées sur le fond à l'aide de pierres.



UN PROTOCOLE DE BIOSÉCURITÉ TRÈS STRICT

Durant toute la gestion, un protocole de biosécurité a été mis en place afin de passer au crible toute personne ou matériel qui serait sorti de la zone contaminée. Etant donné qu'un minuscule fragment est susceptible de reprendre il s'agissait d'être extrêmement méticuleux sur cette étape.

LE CUBE DE MORENCY : UNE SOLUTION POUR COHABITER AVEC LE CASTOR

Un projet pilote innovant a vu le jour à Vodecée, sur le ruisseau des Gérinaux, un affluent de l'Hermeton. Il a été proposé par le Contrat de rivière Haute-Meuse sur demande de la Ville de Philippeville qui souhaitait trouver une solution pour répondre aux nuisances liées au castor.

Moyennant une dérogation du DNF, une installation sur un barrage de castor peut faire partie des solutions mises en place pour limiter les désagréments et renforcer une cohabitation positive entre l'homme et l'animal.

LES ASPECTS POSITIFS DU CASTOR

Les castors, aujourd'hui espèce strictement protégée, sont nombreux dans nos cours d'eau (population estimée entre 3000 et 4000 individus en Wallonie sur bases des inventaires réalisés en 2023 et 2024 par les Contrats de rivière, le DNF, des naturalistes...).

Leur présence est très précieuse pour la nature. En effet on peut remarquer l'impact positif qu'il peut avoir sur la biodiversité (certaines espèces en voie d'extinction sont entrain de revenir grâce à lui), sur la rétention d'eau qui va nourrir les nappes aquifères surtout en période de sécheresse, sur l'amélioration de la qualité de l'eau grâce au pouvoir filtrant de ses barrages, sans oublier les impacts positifs qu'il peut avoir sur les inondations. Effectivement, grâce aux zones tampons qu'il réalise avec ses retenues d'eau, cela peut ralentir le courant et diminuer le débit de la rivière.



Vues du dispositif lors de son installation fin mars : en amont du barrage du castor avec le cube grillagé qui protège l'entrée du tuyau (A) et en aval avec une petite brèche faite au niveau du barrage pour y placer le tuyaux (B).



Après installation du dispositif, le castor a rapidement renforcé son barrage par de la boue (qui s'est déjà végétalisée) et des débris de bois (cf partie gauche de la photo). Il a tenté de trouver la fuite d'eau dans son barrage, mais en vain... Fin juin, le système continuait de bien fonctionner 3 mois après travaux.

TROUVER DES SOLUTIONS EN ZONE URBANISÉE

Cependant ces barrages peuvent aussi s'avérer problématiques lorsqu'ils se trouvent en zone urbanisée.

Pour éviter la destruction répétée (et inefficace) de ces barrages, nous testons actuellement l'installation d'un cube de Morency, une solution simple, peu coûteuse et déjà éprouvée au Canada.

Ce système permet de réguler le niveau d'eau de la rivière sans perturber les castors ni leurs constructions. Concrètement, il s'agit d'un cube grillagé contenant un long tuyau, inséré discrètement dans le barrage. Il permet à l'eau de s'écouler sans que les castors ne le détectent, tout en stabilisant le niveau du cours d'eau. Le castor pourra ainsi continuer de se déplacer dans la rivière, tout en évitant les nuisances causées par l'élévation du niveau d'eau là où elle pose souci (présence de maisons, d'une route...).

Pour ce projet à Vodecée, nous avons bénéficié du soutien technique des Services Environnement et Travaux de la Ville de Philippeville.

Il existe divers systèmes qui peuvent être mis en place pour favoriser la cohabitation avec l'animal (l'inciter à occuper un secteur de cours d'eau moins problématique via un pré-barrage, placement de fils électriques pour protéger son jardin, répulsifs ou protections individuelles d'arbres...). N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements ou à contacter le groupe de travail castor de Natagora.

2025, ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD 2026-2028



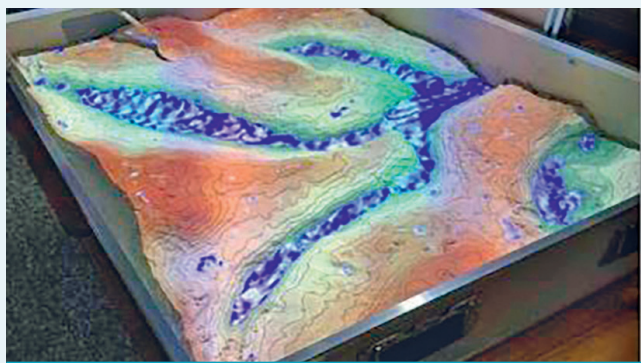
L'année 2025 est un peu spéciale puisqu'elle correspond d'une part à la clôture de toute une série d'actions de nos partenaires liées à l'amélioration de la qualité de nos rivières mais également à la phase de concertation pour l'élaboration de notre nouveau Protocole d'Accord 2026-2028 dans lequel s'inscrira une nouvelle série d'actions à entreprendre.



Assemblée générale du CRHM, le 31 mars à Anhée

Dans un premier temps, notre Assemblée générale du mois de mars à Anhée a permis de mettre à jour nos membres notamment les représentants communaux et provinciaux suite aux dernières élections. Ce fut également l'opportunité de faire le point sur des actions menées récemment mais aussi de présenter de nouveaux outils de sensibilisation face aux inondations dont se sont dotés les Contrats de rivière de Wallonie.

En effet, une démonstration de la maison «résiliente», une maquette interactive destinée à montrer les aménagements qui pourraient être établis chez un particulier pour se prémunir face aux épisodes de crues, a été réalisée en préambule.



L'outil « Exact Lab » sera prochainement proposé sous forme d'animation à nos différentes Communes partenaires. Une action rendue possible grâce à la convention « culture du risque d'inondation entre le SPW et les 14 Contrats de rivière de Wallonie.

Le deuxième outil concernait l'« Exact Lab », appareil de modélisation d'un bassin versant interactif permettant de simuler l'impact des crues à l'échelle d'un village. Grâce à un sable cinétique, il est possible de modéliser un relief à partir de cartographies prédéterminées et intégrées au préalable dans l'Exact Lab.

Ensuite, par un phénomène numérique, nous créons une pluie sur ce bassin versant permettant de visualiser les points faibles de celui-ci face aux crues.



Les 7 Comités locaux du CRHM, comme ici le Comité local Meuse et affluents namurois, se sont réunis ce printemps en vue de réfléchir aux actions que chacun pourrait porter dans le prochain Protocole d'Accord.

L'échéancier 2025 nous amène enfin à valider cet été les actions par nos partenaires communaux dans la foulée de nos Comités locaux de concertation réalisés ce printemps, de valider en octobre les actions de l'ensemble des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse et à réaliser la signature officielle du Protocole d'Accord avec l'ensemble de nos membres en fin d'année.

Coordinateur :
Frédéric Mouchet

Secrétariat et gestion administrative :
Florence Colon

Chargés de mission :
Jean-François Huaux, Sylvain Richard, Thibaut Sabbe, Simon Beugnies,
Élise Degrange, Benjamin Willems

CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE, ASBL
Cellule de coordination

-  Rue Henri Blès 190C - 5000 Namur
-  081/77 67 32
-  contact@crhm.be
-  www.crhm.be
-  Contrat de rivière Haute-Meuse

Quand vous aurez fini
de me lire et de me
relire, confiez-moi à
relire, confiez-moi à
une amie, un ami, des
voisins,...

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la cellule de coordination du CRHM par courrier
(Rue Henri Blès 190C-5000 Namur) ou par e-mail : contact@crhm.be

Pour recevoir la version électronique du bulletin, rendez-vous en page
d'accueil de notre site internet

Imprimé sur papier recyclé-Tirage 3.300 exemplaires



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 28 communes partenaires du CRHM: Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Académie Francophone de Navigation de Plaisance (AFNP), Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone, CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (aile néerlandophone, KBF), La Fario Gedinne asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Soulm'Actif, Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement :
Département de la Nature et des Forêts (DNF),
Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC),
Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures :
Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN),
Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW-Secrétariat général :
Direction Centre régional de crise.

Ministère de la Défense nationale.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur: Conseil provincial, Service Technique du Territoire et de la Transition (ST3P)
Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Éditeur responsable : Frédéric Mouchet
Photo page de garde : Travaux préliminaires avant pose de bâches sur les berges envahies de croissance des étangs pour tenter de l'éliminer © Marie Chariot